

# Que fera le nouveau gouvernement des recommandations du rapport Demers ?

Outre l'indexation des frais de scolarité universitaires, le Sommet sur l'enseignement supérieur de février 2013 débouchait sur cinq chantiers de travail. Parmi les thèmes abordés par ces chantiers figuraient notamment les enjeux liés au financement et à la gouvernance des universités. C'est toutefois le chantier sur l'offre de formation collégiale, présidé par Guy Demers, qui retiendra l'attention des acteurs du réseau collégial : premiers constats sur un rapport d'étape attendu.

**Pierre Avignon**

Conseiller recherche et information, FEC-CSQ

Le 11 février 2014, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRT), alors dirigé par Pierre Duchesne, rendait public le rapport d'étape sur l'offre de formation collégiale. En plus de fournir un portrait intéressant sur plusieurs aspects du réseau (prévisions démographiques, programmes en difficulté, formation à distance, étudiants étrangers, etc.), le président du chantier proposait ses premières recommandations concernant les six thèmes suivants touchant à la fois le parcours des étudiants et l'organisation de l'offre de formation :

## 1. Améliorer les cheminements étudiants avant et pendant les études collégiales

Un des enjeux centraux pour le réseau, et particulièrement pour les cégeps de région, demeure, bien sûr, la baisse démographique. D'ici 2019, une baisse de 13% de la population étudiante au collégial est en effet prévue. Cette baisse moyenne ne traduit cependant ni la diminution déjà subie par plusieurs collèges, surtout en région, ni la baisse envisagée pour plusieurs établissements. Or, comme le soulèvent les auteurs du rapport, l'amélioration de la diplomation au secondaire, le taux de passage vers le collégial, mais également la persévérance représentent des moyens de favoriser la participation aux études collégiales, qui n'est d'ailleurs pas parfaitement identique d'une région à l'autre. Il est notamment proposé de chercher à mieux comprendre la très faible utilisation des passerelles mises en place au cours des dernières années dans le but d'augmenter le passage de la formation professionnelle à la formation technique (actuellement de 0,1%). Il est également proposé de mieux soutenir les projets de collaboration entre, d'une part, les cégeps et les commissions scolaires, et d'autre part, le marché du travail.

## 2. Favoriser la mobilité étudiante vers les programmes en difficulté des cégeps de région

Une autre solution, d'ailleurs largement défendue par la FEC et mise de l'avant dans le rapport d'étape, vise à favoriser la mobilité étudiante vers les programmes ayant des difficultés de recrutement. À la lecture du rapport, on apprend ainsi que près de 5 000 étudiantes et étudiants ont vu leur demande d'admission refusée au premier tour en 2012. Or, parmi ces refus, on retrouve des demandes dans 17 programmes techniques en difficulté (la liste figure en annexe du rapport). Guy Demers propose donc la mise en place d'un projet pilote sur cinq ans visant à soutenir financièrement la mobilité de celles et ceux qui souhaiteraient étudier dans un programme en difficulté à l'extérieur de leur région d'origine. Sans proposer la fusion des services d'admission, monsieur Demers recommande de favoriser leur collaboration grâce à un site Web centralisé.

## 3. Augmenter la fréquentation des études collégiales par les étudiants étrangers

Parmi les solutions visant à augmenter les effectifs étudiants, l'augmentation de la participation des étudiants étrangers ainsi qu'une meilleure coordination pour leur recrutement et leur accueil sont également suggérées. À ce sujet, on apprend que ces étudiantes et étudiants représentent juste un peu plus de 1% (3 600 personnes) des effectifs au collégial contre 10% à l'université. À ce sujet, l'augmentation des frais de scolarité envisagée pour ce groupe d'étudiants, notamment pour celles et ceux des pays francophones, ne constituerait pas une bonne nouvelle.

## 4. Revoir le processus d'autorisation de programmes

Dans une deuxième partie du rapport d'étape, on retrouve trois propositions qui visent l'organisation de l'offre de formation. La première d'entre elles reflète d'ailleurs une préoccupation également mise de l'avant par les organisations syndicales, c'est-à-dire le manque de transparence et de coordination dans l'autorisation de nouveaux programmes, notamment à la formation continue. Cela pourrait se concrétiser par la mise en service d'un site Web public et par l'ajout de plusieurs critères à prendre

en considération pour accepter l'ouverture d'un nouveau programme d'études. Parmi ces critères, mentionnons par exemple la baisse démographique, l'effet sur les programmes des autres collèges, etc.

## 5. Permettre au ministère d'intervenir pleinement dans l'encadrement des programmes des collèges privés

Ce cinquième thème abordé dans les recommandations du rapport provient directement de la situation provoquée par l'ouverture, dans un collège privé de Montréal, d'un programme reprenant la formation offerte en exclusivité au Cégep de Jonquière en Arts et technologie des médias. Si la Loi sur l'enseignement privé détermine un « pouvoir discrétionnaire » du ministre pour l'octroi de subventions, ce pouvoir n'est pas aussi important dans le cas des autorisations de programmes. Guy Demers recommande donc d'effectuer des modifications législatives ou réglementaires afin que le MESRT puisse pleinement intervenir dans la gestion de la carte des programmes et du contingentement des collèges privés.

## 6. Développer la formation à distance

Le dernier thème, et non le moindre quant à l'importance qui lui est accordée dans le document, concerne la formation à distance (FAD). C'est d'ailleurs le seul des six thèmes du rapport que l'on ne retrouve pas dans les recommandations que la FEC a mises de l'avant dans le cadre de sa campagne en faveur du renforcement du réseau. Le développement de la formation à distance est en effet davantage subi que souhaité par les enseignantes et enseignants de cégeps. Entre 1995 et 2012, l'augmentation de la participation aux études collégiales en FAD a été de 75%.

Dans le réseau collégial, la majorité des inscriptions se font via Cégep à distance et sont beaucoup plus importantes à la formation continue (environ 3 000 inscriptions) qu'au régulier (une centaine). Dans ce domaine, les résultats des travaux du chantier débouchent sur des recommandations visant à développer la FAD dans le réseau collégial, notamment en élaborant des projets pilotes en formation technique, en priorité en région (voir l'article dans le dernier numéro de L'ENJEU EXPRESS sur le projet FADIO). Ce parti pris en faveur de la FAD a incité les représentantes et représentants de la FEC à demander un moratoire sur son développement afin de permettre l'élaboration d'un encadrement plus serré de ces pratiques qui ne sont pas sans répercussions sur les conditions d'exercice de la profession enseignante. Avant même le début des prochaines négociations et afin de présenter les balises adoptées dans ce domaine, la Fédération rencontrera donc la partie patronale sur le sujet, comme le prévoit l'annexe VIII-7 de la Convention collective.

## Un rapport final attendu avec plus d'appréhensions

Mise à part la formation à distance, on peut donc constater la similitude entre plusieurs propositions de la FEC et un certain nombre de recommandations contenues dans le rapport d'étape présenté ci-dessus. Cela constitue plutôt une bonne nouvelle si le rapport n'est pas tabletté! En appelant en conclusion à « un changement de culture vers la collaboration » au sein du réseau collégial, Guy Demers envoie un message important aux acteurs du réseau. Cet appel à la coopération pour contrer la compétition fait écho aux constats dressés par plusieurs après des années de décentralisation.

Il faudra cependant attendre le rapport final devant être déposé en juin avant de porter un jugement global sur l'exercice

**L'ACCESSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR N'A PAS DE PRIX!**

FPPC Fédération du personnel professionnel des collèges (CSQ)

CCCCUS Syndicat des chargés et chargées de cours de l'Université de Sherbrooke

FPSES FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CSQ)

srfpul syndicat des responsables de formation pratique et des chargés d'enseignement en médecine de l'Université Laval

Centrale des syndicats du Québec

SPPRUL-CSQ Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval

CSQ

FEC CSQ

facebook.com/lacsq @CSQ\_Centrale

Le 7 mars 2014, la CSQ organisait une rencontre de ses affiliés de l'enseignement supérieur pour faire le bilan des cinq chantiers de travail issus du Sommet de février 2013.

important qu'aura été le chantier de travail sur l'offre de formation au collégial. Des recommandations sont en effet attendues sur des sujets tels que les créneaux régionaux et les créneaux d'excellence, ainsi que sur le réaménagement de l'offre de formation pour les programmes sous le seuil de viabilité. Il faudra alors s'assurer que le renforcement du réseau des cégeps et sa viabilité ne soient pas confondus avec un exercice de rationalisation. Chaque cégep doit en effet pouvoir offrir un large éventail de programmes techniques et préuniversitaires reflétant l'appartenance de la formation collégiale à l'enseignement supérieur et notre volonté collective d'en favoriser l'accessibilité. Le nouveau gouvernement libéral majoritaire de Philippe Couillard saura-t-il saisir la balle au bond et s'occuper correctement des cégeps qui, croyons-nous, font partie des « vraies affaires »?